

**SEMINAIRE SUR LA REGLEMENTATION DES RELATIONS
FINANCIERES EXTERIEURES**

Grand-Bassam, AFRIKLAND HOTEL, les 17 et 18 novembre 2016

PROJET DE RAPPORT DE SYNTHESE

I- INTRODUCTION

Du 17 au 18 novembre 2016, à AFRIKLAND HOTEL de Grand-Bassam, a été organisé par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), un séminaire sur le thème : « **La réglementation des relations financières extérieures** ».

Placé sous la présidence du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, ce séminaire avait pour objectif d'informer, de sensibiliser et d'échanger sur l'ensemble des dispositions réglementaires en matière de relations financières extérieures, notamment le rapatriement des recettes d'exportation, les conditions d'exécution des transferts et la déclaration des financements extérieurs ainsi que les modalités de détention des comptes en devises.

Outre le Trésor Public, la BCEAO et l'APBEF-CI, ont pris part à ce séminaire :

- le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;
- le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- le Ministère du Commerce ;
- le Secrétariat Général du Gouvernement ;
- l'Inspection Générale des Finances ;
- les partenaires au développement ;
- le Comité de Concertation Etat-Secteur Privé ;
- le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) ;
- la Direction Générale des Douanes ;
- les Organisations Associatives et Professionnelles du secteur privé.

Les travaux se sont articulés autour de quatre (4) axes, à savoir la cérémonie d'ouverture, trois (3) sessions thématiques, une session de présentation et de validation du rapport général du séminaire et la cérémonie de clôture.

II- CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a enregistré la présence effective du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, du représentant du Maire de la commune de Grand-Bassam et du Directeur National de la BCEAO.

Quatre (4) allocutions ont marqué cette cérémonie.

La première a été prononcée par Monsieur OUEGNIN Guy Daniel, représentant le Maire de Grand-Bassam qui, après avoir souhaité la traditionnelle bienvenue aux participants, a remercié les organisateurs du séminaire du choix de sa commune pour la tenue de cet important événement. Il a également félicité le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, le Directeur National de la BCEAO, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et le Patronat Ivoirien pour leur volonté de réussir le pari de la sensibilisation des acteurs intervenant dans l'application de la réglementation des relations financières extérieures.

A sa suite, Monsieur ASSAHORE Konan Jacques, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, a remercié les Autorités et les participants pour leur présence massive et distinguée. Tout en saluant la sollicitude manifestée par le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances à l'égard du Trésor Public, il a indiqué que sa présence effective traduit l'intérêt accordé aux différentes problématiques soulevées par le séminaire.

Il a précisé que face aux évolutions de l'environnement économique au niveau régional et international, le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a adopté en octobre 2010, une nouvelle réglementation régissant les relations financières avec l'étranger. Six (6) années environ après son entrée en vigueur, ce séminaire consacre une première évaluation de l'application des principales dispositions de ce nouveau dispositif réglementaire régissant les relations financières extérieures de la Côte d'Ivoire.

Il a insisté sur le fait que les procédures réglementaires pour l'exécution des opérations financières avec l'étranger, notamment celles relatives au rapatriement des recettes d'exportation

et aux transferts, doivent être maîtrisées par l'ensemble des acteurs de l'économie nationale pour une gestion efficiente des relations financières extérieures de la Côte d'Ivoire. En effet, en dépit des assouplissements introduits par la nouvelle réglementation, des difficultés subsistent dans la mise en œuvre des dispositions portant sur le rapatriement des recettes d'exportation, les transferts, les financements extérieurs ainsi que les modalités d'ouverture et de fonctionnement des comptes en devises au profit des résidents et des non-résidents.

Il a souhaité que ce séminaire soit un cadre approprié d'échanges duquel découleront des recommandations pertinentes susceptibles d'aplanir les difficultés rencontrées dans l'application de la réglementation des relations financières extérieures.

Ensuite, le Directeur National de la BCEAO, Monsieur COULIBALY Chalouho, après avoir remercié le Ministre en charge de l'Economie et des Finances pour l'invitation faite à l'Institut d'émission de participer à ce séminaire, a souligné l'importance du thème. En raison de ces enjeux et dans le souci d'être à l'écoute de sa clientèle institutionnelle, la Banque Centrale a procédé à un diagnostic interne qui a permis de ramener le délai moyen de traitement des demandes de transferts à moins de 48 heures dès réception du dossier validé.

A ce titre, il a insisté sur la disponibilité de la BCEAO à participer à des échanges francs et fructueux sur toutes les questions en vue d'aboutir à des propositions de mesures pratiques visant à garantir dans le respect des textes, une meilleure gestion des relations financières extérieures de la Côte d'Ivoire.

L'allocation d'ouverture a été l'occasion pour Monsieur KONE Adama, Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, de remercier les personnalités présentes, les précédents intervenants et de souhaiter la bienvenue à tous les participants à cet important séminaire. Pour mieux cerner l'importance des questions qui seront abordées et partant, l'opportunité du séminaire, il est remonté aux origines des principes fondamentaux qui gouvernent le franc CFA, en mettant l'accent sur la centralisation des réserves de change.

En effet, il a rappelé que la convention fixant les modalités de fonctionnement du Compte d'Opérations fait obligation à la BCEAO de l'alimenter par les disponibilités constituées en dehors de la zone UMOA à hauteur de 50%, en accord avec les Autorités monétaires françaises.

En outre, le Ministre s'est appesanti sur quelques innovations introduites par la nouvelle réglementation des relations financières extérieures.

Au terme de son allocution, il a exprimé les attentes du Gouvernement et déclaré ouvert le séminaire tout en souhaitant plein succès aux travaux.

III- SESSION PLENIERE

La session plénière a été consacrée aux thèmes suivants :

- *le rapatriement des recettes d'exportation ;*
- *les transferts à destination de l'étranger ;*
- *les financements extérieurs et les comptes en devises.*

Chaque thème a fait l'objet d'échanges entre les participants suite aux différentes communications.

III-1- Le rapatriement des recettes d'exportation

Ce thème a fait l'objet de quatre (4) communications.

1^{ère} COMMUNICATION

Monsieur SILUE Klotioloma de la BCEAO a présenté le thème « *Dispositions réglementaires relatives au rapatriement des recettes d'exportation* ».

Il a défini le rapatriement comme étant la perception effective dans le pays d'origine, du produit des recettes d'exportation, par une attestation de cession de devises ou tout autre document correspondant au règlement en provenance de l'étranger. Aussi, a-t-il souligné que cette opération conditionne la capacité de la BCEAO à faire face aux opérations de règlement de la dette et des factures d'importation des Etats.

Il a également présenté les dispositions réglementaires relatives au rapatriement des recettes d'exportation et la loi relative au contentieux des infractions au R09.

Par ailleurs, il a abordé les problèmes posés par les préfinancements en matière de rapatriement de recettes d'exportation et rappelé que des séances de sensibilisation sur le rapatriement ont débuté depuis mai 2014 auprès des intermédiaires agréés et des opérateurs économiques.

2^{ème} COMMUNICATION

Cette communication a été faite par Monsieur DIARRA Lanciné, Directeur des Etablissements de Crédit et des Finances Extérieures. Elle a porté sur « **le Contrôle du rapatriement des recettes d'exportation** ».

La présentation a été faite en trois parties.

La première partie était relative au rappel des principaux points du dispositif de contrôle du rapatriement des recettes d'exportation.

La seconde partie a permis de décrire le processus de contrôle du rapatriement des recettes d'exportation. L'accent a été mis sur le contrôle effectué auprès des intermédiaires agréés. Ce contrôle est un contrôle conjoint Trésor Public/BCEAO qui permet d'apprécier les taux de rapatriement effectif, de cession de devises par les banques et d'encaissement ou de rapatriement théorique.

La troisième partie a permis de relever les manquements dans l'exécution du rapatriement des recettes d'exportation et les raisons évoquées par les banques pour ne pas céder les devises à la Banque Centrale.

3^{ème} COMMUNICATION

Monsieur KONAN Gomez, de l'APBEF-CI, a présenté le thème : « **Difficultés rencontrées dans l'application des dispositions réglementaires relatives au rapatriement des recettes d'exportation** ».

Il a indiqué qu'au regard de l'évolution de l'économie ivoirienne, le taux de 20% des recettes d'exportation que les banques peuvent utiliser pour le financement de leurs besoins courants est inadapté.

Par conséquent, il a suggéré de redéfinir la notion de besoins courants, de rehausser le taux à 50%, d'alléger les procédures et d'harmoniser les pièces des FINEX avec celles de la Banque Centrale.

4^{ème} COMMUNICATION

Cette communication, portant sur les difficultés rencontrées dans l'application des dispositions réglementaires relatives au rapatriement des recettes d'exportation, a été faite par Monsieur Pacôme MONDON de la CGÉCI.

L'intervenant a relevé les difficultés liées à l'inadaptation et à la complexité de la réglementation en vigueur. Ces difficultés se résument essentiellement à la méconnaissance de la réglementation par les opérateurs économiques due à une insuffisante diffusion de la R09.

Il a ensuite évoqué les difficultés rencontrées dans les relations avec les Administrations Publiques et les banques.

Il a terminé sa présentation par quelques recommandations notamment la multiplication des rencontres d'information et de sensibilisation des opérateurs sur le sujet, la nécessité pour les

administrations de coordonner leurs missions de contrôle et d'amener la Police Economique à ne pas s'autosaisir pour les contrôles.

III-2- Les transferts internationaux

Ce thème a également fait l'objet de quatre (4) communications.

1^{ère} COMMUNICATION

Cette communication présentée par Madame TOLY Aka Aziah Danielle de la BCEAO a porté sur « *les dispositions réglementaires relatives aux transferts à destination de l'étranger* ».

Elle a rappelé que des contrôles minutieux portant sur les justificatifs des dossiers, la position extérieure ainsi que la conformité de la requête à la réglementation des changes en vigueur sont effectués lors du traitement administratif des demandes de transfert.

Elle a également évoqué les dispositions réglementaires, le processus de domiciliation et d'apurement des dossiers d'importation (notamment via le GUCE) et présenté le nouveau dispositif de la BCEAO régissant l'exécution des demandes de transfert hors UEMOA.

Elle a porté à la connaissance des participants qu'une analyse des statistiques sur l'exécution des transferts hors UMOA a permis de ramener les délais de traitement des demandes des banques à 48 heures.

2^{ème} COMMUNICATION

Monsieur SAVANE Mory, de la DECFINEX, a présenté les modalités du contrôle de l'exécution des transferts à destination de l'étranger.

Il a indiqué que les opérations de transfert à destination de l'étranger portent sur les opérations courantes et les opérations financières qui donnent lieu à deux types de contrôle effectués par les autorités compétentes conformément aux dispositions de la réglementation : le contrôle à priori et le contrôle à posteriori.

Il a précisé que le résultat des contrôles révèle plusieurs manquements constitutifs d'infractions qui devraient donner lieu à des sanctions tant pécuniaires qu'à des peines privatives de liberté à l'encontre des contrevenants.

Au terme de sa présentation, il a suggéré que des plateformes d'échanges et de formations à l'attention des différents acteurs soient instituées. Après les phases de sensibilisation, d'information et de vulgarisation, il conviendrait de passer à la phase de répression susceptible de contribuer au strict respect de cette réglementation dont la finalité est la sauvegarde aussi bien de la valeur faciale du franc CFA que des réserves de changes.

3^{ème} COMMUNICATION

La communication de l'APBEF-CI sur les « *Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des dispositions réglementaires relatives à l'exécution des transferts internationaux et esquisse de solutions* » a été présentée par Madame ASSAHOURE Ange.

Selon elle, les banques rencontrent des difficultés liées à l'inadaptation et à la complexité de la réglementation en vigueur, au taux élevé de rejets des dossiers de transfert pour raison de procédure, à la lourdeur dans le traitement des dossiers et au taux élevé des TTHU.

Elle a également évoqué les difficultés dans l'utilisation du GUCE et celles que les banques rencontrent avec les autres Administrations Publiques.

Enfin, l'intervenante a suggéré l'harmonisation des documents requis par la BCEAO et le Trésor Public, la communication aux banques des différentes phases d'implémentation du GUCE et la facilitation du traitement des dossiers par WEBB Fontaine.

4^{ème} COMMUNICATION

Cette communication portant sur les difficultés rencontrées dans l'application des dispositions réglementaires relatives aux transferts à l'étranger a été faite par Monsieur GROGA Charles-François, de la CGECI.

L'intervenant a relevé les difficultés liées à l'inadaptation et à la complexité de la réglementation en vigueur.

En outre, il a noté la faiblesse du seuil de transfert au-delà duquel il faut fournir des pièces justificatives et déploré la limitation à 25% du financement par les opérateurs économiques résidents de leurs investissements à l'étranger.

Pour finir, il a suggéré, entre autres, la multiplication des rencontres d'information et de sensibilisation des opérateurs sur le sujet, le rehaussement du seuil des transferts de 500 000 FCFA à 1 000 000 FCFA, l'assouplissement des procédures d'ouverture des comptes en devises et la couverture par les banques de leurs besoins en devises en élevant le taux de détention pour le porter à 30 ou 40%.

III-3- Les financements extérieurs et les comptes en devises

Ce thème a été présenté par Monsieur AKA KOUA Anderson, de la DECFINEX.

Il en ressort que les financements extérieurs doivent faire l'objet de déclarations à des fins statistiques pour les flux entrants et de demande d'autorisation pour les flux sortants, conformément à la réglementation régissant les relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA.

En outre, l'intervenant a indiqué que les comptes en devises sont régis dans leur fonctionnement, par des principes d'interdiction, de liberté et d'autorisation.

Par ailleurs, cette présentation a permis de mettre en relief le non-respect par les opérateurs économiques et les intermédiaires agréés de plusieurs dispositions de la réglementation en vigueur.

Le présentateur a enfin invité les assujettis à se conformer auxdites dispositions, sous peine de sanctions.

IV- LES ECHANGES

Les échanges qui ont suivi les présentations ont permis aux participants de soulever les préoccupations suivantes :

- la problématique de l'encaissement des recettes d'exportation dans une banque autre que la banque domiciliataire ;
- la multiplicité des contrôles non-concertés des administrations habilitées sur le même objet ;
- les difficultés liées au refinancement, relativement aux procédures et documents requis ;
- la redéfinition de la notion de besoins courants et le rehaussement du taux des devises issues des recettes d'exportation à conserver dans les livres des banques ;
- le taux élevé de rejets des dossiers de transfert pour raison de procédure ;
- la lourdeur de traitement des dossiers de transfert ;
- la différence entre les documents exigés par la BCEAO et la DGTCP en matière de transfert ;
- l'asymétrie de l'information sur l'implémentation et l'opérationnalité du GUCE et son utilisation par tous les acteurs concernés ;
- l'absence d'agents de la DECFINEX au sein du Guichet Unique du CEPICI, pour les questions d'investissement étranger en Côte d'Ivoire ;
- la dématérialisation du processus de déclaration des investissements et d'emprunts étrangers ;

- la réduction des délais de traitement administratifs des dossiers de demande d'autorisation d'ouverture de comptes en devises ;
- la limitation du seuil des investissements à l'étranger des résidents à 25%.

Des éléments de réponse ont été apportés par les participants pour rassurer les différents acteurs. Certaines préoccupations ont conduit à la formulation de recommandations.

V- RECOMMANDATIONS DU SEMINAIRE

En vue de l'amélioration du respect de la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

❖ Au titre de la communication et de la sensibilisation :

1. organiser de façon régulière des rencontres d'information et de sensibilisation sur la réglementation en vigueur ;
2. renforcer la communication sur les dispositions de la réglementation en vigueur à travers les médias.

❖ Au titre du contrôle de l'application des dispositions réglementaires :

1. harmoniser et renforcer le cadre administratif du contrôle du rapatriement des recettes d'exportation en privilégiant les contrôles conjoints des administrations habilitées pour garantir leur efficacité et éviter la multiplicité des contrôles ;
2. renforcer le contrôle des changes aux frontières afin de lutter efficacement contre le change manuel illicite ;
3. amener la Police Economique à ne pas s'autosaisir pour les contrôles ;
4. transmettre systématiquement au Ministre chargé des Finances les procès-verbaux de constatation des infractions pour des besoins de centralisation et pour suite à donner, conformément aux textes en vigueur ;
5. obliger les banques à transmettre les comptes rendus sur les domiciliations apurées et non apurées à la BCEAO et à la direction chargée des finances extérieures aux fins de contrôle ;
6. affiner et fiabiliser les statistiques de base sur le rapatriement des recettes d'exportation de la Côte d'Ivoire ;
7. finaliser le cadre légal des contrôles et appliquer de façon effective les sanctions prévues en cas d'infraction.

❖ Au titre des propositions de réforme de la réglementation:

1. examiner la possibilité de porter le seuil de tolérance en matière de production de pièces justificatives des transferts de 500 000 FCFA à 1 000 000 FCFA ;
2. examiner la possibilité de rehausser la part des recettes d'exportation en devises que peuvent conserver les banques dans leurs livres aux fins de couverture des besoins courants ;
3. obliger les opérateurs économiques à respecter le principe général en matière de rapatriement intégral des recettes d'exportation auprès de la banque domiciliataire et à ne déroger à ce principe qu'avec l'autorisation préalable de la BCEAO et de la Direction chargée des finances extérieures.

❖ **Au titre des propositions relatives à l'amélioration des procédures et formalités administratives**

1. concevoir un formulaire spécial pour les déclarations de préfinancement ;
2. étendre l'utilisation du module e-Forex du GUCE à tous les opérateurs économiques, en mettant fin à la délivrance manuelle des autorisations et engagements de change en matière de commerce extérieur ;
3. harmoniser les pièces exigées par les FINEX avec celles de la Banque Centrale ;
4. examiner la possibilité de dématérialiser les procédures de déclaration des emprunts et investissements étrangers ;
5. réduire les délais administratifs de traitement des dossiers notamment les demandes d'ouverture de comptes en devises.

Fait à Grand-Bassam, le 18 novembre 2016

Le Séminaire